



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 08 novembre 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 novembre 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme HERDUAL), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme LAPORTE, MM. DELAS, MAULNY, FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), HERDUAL (a donné procuration à M. LAFOURCADE), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL).

Était absente : Mme CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Tableau des Effectifs – Modification et création de poste

Au tableau des effectifs, il est proposé dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire de porter création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, permettant ainsi la nomination d'un agent. Dans le même temps, le poste d'ATSEM principal de 2^{ième} classe sera supprimé du tableau des effectifs.

Il est donc demandé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, permettant ainsi la nomination d'un agent et la suppression du tableau des effectifs du poste d'ATSEM principal de 2^{ième} classe.

.../...

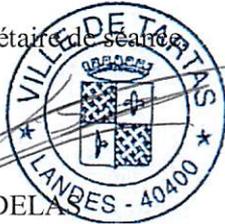
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous document s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Julien DELA...

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES